

Inscriptions à l'accueil de loisirs ETE 2017

Madame, Monsieur,

Afin d'organiser les vacances d'été 2017 à l'accueil de loisirs de Pont Péan, il nous est nécessaire d'avoir les informations ci-dessous. Vous préciserez sur le tableau ci-dessous, vos besoins de garde pour la période.

Ce planning sera à déposer uniquement à l'accueil de loisirs avant le **Vendredi 16 Juin**.

Au-delà de cette date les inscriptions pour l'accueil de loisirs pourront faire l'objet d'un refus.

Nota : Après le Vendredi 16, aucun changement ne sera accepté.

Un planning d'activités sera affiché fin juin à l'accueil de loisirs.

L'accueil de loisirs **sera fermé** du lundi 31 juillet inclus au mardi 15 août 2017 inclus. Si vous avez une difficulté de garde pendant cette période, une convention a été signée avec la Mairie de Chartres-de-Bretagne, vous permettant d'inscrire votre enfant auprès de l'accueil de loisirs de Chartres-de-Bretagne. Le tarif appliqué sera identique à celui de Pont-Péan. Renseignements au centre d'animation l'Igloo (02.99.41.37.62).

Nous vous remercions par avance pour votre collaboration.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations les plus respectueuses.

Julien BONNIER

Pont-Péan



Responsable Service Enfance, Vie Scolaire

✂ -----
Je soussigné (e) Madame, Monsieur, ----- inscris mon enfant -----
né(e) le __ / __ / ____ à l'accueil de loisirs municipal de Pont Péan durant l'été 2017 comme indiqué sur le tableau
suivant.

Juillet 2017

	Matin	Repas	Après-Midi
Lundi 10 Juillet			
Mardi 11 Juillet			
Mercredi 12 Juillet			
Vendredi 13 Juillet			
Lundi 17 Juillet			
Mardi 18 Juillet			
Mercredi 19 Juillet			
Jeudi 20 Juillet			
Vendredi 21 Juillet			
Lundi 24 Juillet			
Mardi 25 Juillet			
Mercredi 26 Juillet			
Jeudi 27 Juillet			
Vendredi 28 Juillet			

Août 2017

	Matin	Repas	Après-Midi
Mercredi 16 Août			
Jeudi 17 Août			
Vendredi 18 Août			
Lundi 21 Août			
Mardi 22 Août			
Mercredi 23 Août			
Jeudi 24 Août			
Vendredi 25 Août			
Lundi 28 Août			
Mardi 29 Août			
Mercredi 30 Août			
Jeudi 31 Août			
Vendredi 1 Septembre			

Attention, l'Inscription vaut facturation est toujours valable.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur
(affiché à l'accueil de loisirs).

Signature des parents (précédée de la mention « Lu et
approuvé ») :

Document à retourner exclusivement à l'accueil de loisirs avant le Vendredi 16 Juin.

Renseignements auprès du Service Enfance, Vie Scolaire au
02.99.05.77.17 ou à enfance.jeunesse@pontpean.fr